

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 JUILLET 2021

Présents : Hervé MEDINA, Nathalie SAGE (arrivée à 20h25), Jean-Marc CHAUVIN, Françoise ALIBERT, Gérard GUÉRIN, Karine PRIEU, Rémy PARRIER, Carine FROMENT, Stéphanie JOUVE, Florian BETHE, Pascale LEGER, Blandine FONTAINE, Franck CARRU.

Anne HILAIRE (secrétaire de mairie, à titre de conseil)

Absents : Roger AULAGNE procuration à Gérard GUERIN, Jacques AUBERT procuration à Karine PRIEU, Sandrine LABAUME à procuration à Hervé MEDINA, Frédéric NIEDDU procuration à Nathalie SAGE, Hélène CHAFFOIS procuration à Rémy PARRIER, Philippe PRINCET procuration à Franck CARRU.

Secrétaire de séance : Gérard GUÉRIN

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 8 JUIN 2021

Le compte-rendu de la réunion du 8 juin 2021 est approuvé.

FONCTION PUBLIQUE

CONVENTION DE PÉRIODE DE PRÉPARATION AU RECLASSEMENT

Un agent titulaire employé par la commune a été reconnu inapte définitivement à ses fonctions correspondant à son grade.

L'agent concerné par cette inaptitude a accepté la possibilité de bénéficier d'une Période de Préparation au Reclassement (PPR). Afin de mettre en place ce dispositif, le Centre de Gestion propose la signature d'une convention tripartite entre la commune, l'agent et le Centre de Gestion. Cette convention définit les conditions d'accompagnement de l'agent pendant la PPR.

Pendant cette période d'une durée maximale d'une année, l'agent est considéré en activité et percevra son traitement en intégralité. En compensation, il s'engage à définir et mettre en œuvre un projet de reconversion pouvant aboutir à un reclassement dans la fonction publique.

Les moyens proposés (formations, stages en immersion) seront pris en charge par la collectivité employeur. Les frais de formation pourront être remboursés par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) à hauteur de 10 000 €.

Au terme de cette année de PPR, l'agent devra proposer à la collectivité employeur une demande de reclassement.

Approuvé à l'unanimité

TRANSFORMATION DE POSTE

Un agent titulaire sur un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe est en disponibilité pour convenances personnelles depuis 5 ans. Un agent contractuel la remplace en Contrat à Durée Déterminée.

Monsieur le Maire propose de transformer le poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe (30,75 heures hebdomadaires) en poste d'Adjoint Technique (30,75 heures hebdomadaires) afin de pouvoir nommer l'agent contractuel et ainsi pérenniser son emploi.

Il est précisé que dans l'hypothèse où l'agent titulaire en disponibilité souhaiterait réintégrer la collectivité, elle devrait attendre une vacance de poste sans pour autant pouvoir prétendre à aucune indemnité de la part de la commune.

Approuvé à l'unanimité

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

La commune est membre du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID). En cas de modification des statuts du SID, une délibération favorable de ses communes membres devra être validée à la majorité qualifiée.

Le SID nous adresse un projet de nouveaux statuts dont les modifications portent sur :

- un changement d'adresse du siège : 23 rue des Tilleuls à Montélier
- l'adhésion de 3 nouvelles communes au SID : La Répara-Auriples, Saoû et Autichamp

Approuvé à l'unanimité

FINANCES LOCALES

ACHATS DES PARCELLES POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE SECOURS

Par délibération du 20 juin 2019, la commune s'engageait à rembourser à la Cave La Suzienne les frais d'étude de sol sur la parcelle BE 329 destinée à la construction du futur centre d'incendie et de secours.

Par délibération du conseil municipal en date du 16 février 2021, la commune s'engageait à transférer en pleine propriété au Service Départemental d'Incendie et de Secours le terrain nécessaire à la construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours à Suze la Rousse.

En raison des délais contraignants pour les différentes autorisations d'urbanisme nécessaires à ce projet d'ensemble, il est indispensable d'acter rapidement par un

compromis de vente l'achat des parcelles concernées par la construction du nouveau centre de secours.

Le document d'arpentage n'ayant toujours pas été reçu en mairie, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider le principe de l'achat d'une surface totale d'environ 4862 m² au prix de 4 € le m² à la Cave La Suzienne.

Approuvé à l'unanimité

Arrivée de Madame Nathalie SAGE à 20h25

TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Le groupement de commandes chargé de choisir un nouveau prestataire pour les repas de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021 est sur le point de valider une offre avec une légère augmentation.

Le tarif actuel facturé aux familles est de 3,60 € par repas depuis le 1^{er} septembre 2018. Monsieur le Maire propose d'augmenter ce tarif.

En parallèle, il est évoqué la nécessité d'augmenter le tarif appliqué en cas de retard de réservation pour tenter de réduire les absences de réservation.

Enfin, Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de la garderie périscolaire qui est le même depuis 2004.

Après débats, les tarifs suivants sont approuvés à l'unanimité et seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2021 :

SERVICE	TARIF
Cantine tarif enfant	3,70€
Cantine sans repas (fourni par famille)	1,00 €
Cantine tarif adulte	5,00 €
Tarif retard cantine	7,40 €
Garderie – la demi-heure	0,90 €

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Comité des Fêtes a fait l'avance de 845 € pour payer les 169 tickets de manège offerts aux enfants des écoles dans le cadre de la fête foraine de juin. La commune s'étant engagée à rembourser cette somme, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 845 €. Approuvé à l'unanimité.

A noter que les droits de place des forains encaissés par la commune s'élèvent à 630 €.

VŒUX ET MOTIONS

MOTION DE SOUTIEN POUR LA FÉDÉRATION DES COMMUNES FORESTIÈRES

La Fédération des Communes forestières sollicite la commune pour obtenir son soutien.

Le conseil municipal à l'unanimité :

EXIGE :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

DEMANDE :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé à Madame la Présidente du Département de la Drôme par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce courrier indique que suite à la sollicitation du Département, la Région va participer à hauteur de 30% sur le montant de la participation de la commune pour la construction du nouveau collège. Pour mémoire, le coût à la charge de la commune s'élève à 1 710 544 €. L'engagement de la Région va réduire de 513 163 € cette somme. C'est une très bonne nouvelle pour la commune. Le Département travaille également à réaménager la participation financière de la commune.
- Suite au conseil d'école élémentaire, la commune a sollicité les services de l'Education Nationale par courrier pour demander l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée 2021. Stéphanie Jouve, conseillère municipale et également délégué de parents d'élèves, indique que les parents d'élèves ont déjà reçu une réponse négative.
- Monsieur le Maire indique que la commune a envoyé un courrier au Président de la CCDSP et à son Vice-Président chargé du développement économique afin de demander l'extension de la Zone Artisanale. Les zones artisanales sont désormais de la compétence de la CCDSP et c'est donc cette collectivité qui décide des futures créations ou extensions. La commune de Suze la Rousse souhaite satisfaire la demande de plusieurs entreprises et artisans déjà installés sur la commune et qui souhaitent agrandir leurs locaux.

La séance est levée à 21 heures.